Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_132_2026-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Université Pour Tous – Recours à des vacataires

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice	35
présents	28
votants	32

N° D_132_2026 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 septembre deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SONI MAZOUZI, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Mme BENADDA-SAHRIDJ représentée par M. REGUIG, Mme CAMACHO représentée par M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES représentée par Mme SARICA AYGAN, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX, Mme DOIGNON représentée par Mme BILLÉ.

Absent(e)s : Mme SAINTE ROSE, M. VILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme DOURET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D_77_2023 du 3 juillet 2023 relative à la création d'une Université pour Tous ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D_78_2023 du 3 juillet 2023 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D_66_2024 du 17 juin 2024 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous

Vu la délibération du Conseil municipal n° D_79_2025 du 23 juin 2025 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous

Vu l'avis favorable de la 1ère commission en date du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2026 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte ;

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_132_2026-DE

Considérant qu'il convient, pour assurer les cours dans le cadre de l'Université pour Tous, de faire appel à des intervenants rémunérés à la vacation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (1 abstention : Mme DJILALI)

Article 1 : D'APPROUVER le renouvellement de 8 postes en vacation du 1er octobre 2026 au 30 juin 2027 pour intervenir dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire :

- 1 vacataire intervenant en Anglais débutant
- 1 vacataire intervenant en Anglais confirmé
- 1 vacataire intervenant en Arabe
- 1 vacataire intervenant en Français langue étrangère
- 1 vacataire intervenant en Espagnol
- 1 vacataire intervenant en Portugais
- 1 vacataire intervenant en Histoire
- 1 vacataire intervenant en Histoire de l'art

Article 2 : DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

James CHÉRON